Etablissement public
d'aménagement Paris-Saclay
7 Boulevard Thomas Gobert
91120 Palaiseau
http://www.epa-paris-saclay.fr

Christ de Saclay - Concertation préalable du 12 octobre au 20 novembre

Compte rendu de la réunion publique du 14 octobre

Modalités logistiques

Horaires : 19h30 – 21h

Intervenants :

Commune de Saclay
- Pierre BOT, maire de Saclay

EPA Paris Saclay
- Henri SPECHT, directeur général adjoint
- Omaima DIANI, cheffe de projet

Animation
- Alexandra MERLOT, agence Sennse
- Robin BARBACETTO, agence Sennse

Localisation : Espace Jeanne Moreau, 67 Rue de Villeras, Saclay

Nombre de personnes présentes : 65




Synthèse des échanges

Introduction

L'animatrice accueille les participants, présente les intervenants et expose le déroulement de la soirée. Elle précise qu'un temps d'échange avec le public est prévu à l'issue de la présentation du projet.

Elle rappelle les règles de participation : favoriser le dialogue et l'écoute, respecter les différents points de vue et veiller à un équilibre des prises de parole. Elle invite les personnes présentes à contribuer à la concertation jusqu'au 20 novembre.

Mot d'introduction du maire de Saclay

Le maire de Saclay remercie les participants de leur présence. Il souligne que le projet d'aménagement du Christ de Saclay, porté par l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay, suscite de nombreuses questions et inquiétudes. Il souhaite que chacun puisse les exprimer au cours de la concertation préalable.

Il rappelle l'attachement des habitants à l'identité de Saclay, marquée par ses espaces agricoles, ses paysages, son patrimoine naturel et son esprit village. Il insiste sur la nécessité de préserver cette identité et la qualité de vie des habitants. L'arrivée de la ligne 18 du métro conduit aujourd'hui à s'interroger sur l'avenir du secteur du Christ de Saclay, mais son évolution ne doit pas se faire à n'importe quelles conditions.

Le maire identifie trois points de vigilance pour le projet :

- **Le respect de l'environnement et de la gestion de l'eau.** Il rappelle la sensibilité du territoire aux questions de ruissellement et d'imperméabilisation des sols. Il estime indispensable que les aménagements envisagés n'aient pas d'impact négatif sur ces enjeux.

- **La préservation du cadre de vie.** Il insiste sur la nécessité de préserver les paysages et les terres agricoles, tout en veillant à l'intégration harmonieuse des futures constructions dans la commune.

- **Les déplacements et les équipements publics.** Il souligne l'importance d'anticiper les besoins en matière de circulation, de stationnement, d'écoles et de services, sans dégrader les conditions de vie des habitants actuels.

Enfin, le maire rappelle que le projet doit se construire dans le dialogue et la transparence. Il précise que la réunion n'a pas pour objectif de présenter des décisions déjà arrêtées, mais de permettre aux habitants de comprendre les propositions, de poser leurs questions et d'exprimer leurs attentes.

Il indique que la Ville sera attentive aux réponses apportées par l'EPA Paris-Saclay et aux engagements qui pourront être pris. Il conclut en rappelant l'importance de construire l'avenir du secteur dans le respect du territoire et de ses habitants, et appelle à des échanges constructifs et respectueux des différentes sensibilités.

Présentation du projet par l'EPA Paris-Saclay

L'EPA Paris Saclay rappelle que la concertation préalable intervient très en amont du projet. Cette première réunion publique constitue une première étape du dialogue, qui doit se poursuivre lors des prochaines rencontres.

L'identité du Christ de Saclay et les caractéristiques du territoire

L'EPA Paris-Saclay explique avoir commencé son travail par une lecture de l'histoire du Christ de Saclay et du territoire environnant. Le secteur est présenté comme un carrefour historique et symbolique, notamment dans les liens entre Saclay et Paris. L'examen d'anciennes cartes permet de rappeler son rôle de lieu de passage, où des activités de restauration ont longtemps été présentes.

Les intervenants soulignent que le Christ de Saclay s'inscrit encore dans un environnement agricole. Ils rappellent que l'identité du territoire ne tient pas seulement à ses paysages, mais aussi à ses usages et à sa manière de vivre. L'objectif affiché est de ne pas opposer projet urbain et agriculture.

La présentation revient également sur les grandes infrastructures qui entourent le secteur et sur l'arrivée de la ligne 18. Pour l'EPA, le projet doit permettre de mieux relier le Christ de Saclay à ces infrastructures et aux autres parties de la commune, plutôt que de leur tourner le dos.

Le rôle historique de l'eau sur le plateau est aussi rappelé, avec le réseau de rigoles développé depuis le XVIIe siècle et les aménagements de drainage qui ont accompagné l'activité agricole. L'EPA indique vouloir s'appuyer sur les caractéristiques des sols, de l'eau et de la végétation pour concevoir les aménagements et contribuer au rafraîchissement du futur quartier.

Les grandes orientations d'aménagement

L'EPA Paris-Saclay présente trois grandes orientations pour le projet.

La première consiste à créer un quartier de vie ancré dans le territoire saclaysien, avec une attention portée à la qualité de vie et au bien-être des futurs habitants et usagers.

La deuxième est d'inscrire le quartier dans la transition écologique. La présentation aborde les matériaux de construction, notamment le recours aux matériaux biosourcés, comme la laine de bois pour l'isolation ou le bois dans la structure des bâtiments. L'EPA précise qu'il encadrera ces choix avec les futurs constructeurs. L'anticipation des besoins à vingt ou trente ans est aussi mise en avant, en particulier l'adaptation aux fortes chaleurs : limitation du rayonnement solaire, circulation de l'air, végétalisation et prise en compte de l'eau.

La troisième orientation est de développer une programmation mixte, avec des logements sociaux et abordables, des activités économiques, des commerces, des services et des équipements. L'EPA insiste sur la recherche d'une complémentarité entre ces fonctions et sur l'importance des commerces et des activités le long des cheminements vers la future gare.

Le périmètre et la programmation envisagés

Le périmètre de réflexion est présenté sur une carte. L'orientation exposée à ce stade est de resserrer le périmètre initial, autour d'opérations situées à l'est et à l'ouest de la RN 118. Les représentants de l'EPA soulignent l'importance de relier le futur quartier au centre-bourg de Saclay.

Trois principes guident la réflexion : créer une nouvelle polarité complémentaire autour de la gare, relier le quartier au centre-ville et concevoir des constructions adaptées à leur environnement.

Une première répartition des surfaces envisagées est présentée. Elle comprend notamment :

- Des logements familiaux environ 95 000m²
- Des logements étudiants : environ 11 600 m²
- Des surfaces tertiaires : environ 30 000 m²
- Des commerces et services : environ 7 200 m²
- Des équipements : notamment des équipements sportifs et scolaires.

Plusieurs vues d'artistes sont présentées pour illustrer les intentions d'aménagement. Elles montrent la volonté de créer des lieux de rencontre et de promenade, notamment autour d'une place publique accessible au-delà des seuls habitants du futur quartier.

Les illustrations mettent également en avant des espaces publics végétalisés à proximité des logements, des parcours piétons et des espaces partagés. L'EPA explique vouloir donner davantage de place aux déplacements à pied et aux autres modes doux, sans organiser l'ensemble des espaces publics autour de la voiture.

Le calendrier du projet

L'EPA indique que le projet se trouve dans un premier cycle d'études urbaines et préalables, prévu sur environ deux ans. Le démarrage opérationnel est envisagé à partir de 2029. Plusieurs étapes d'études et de procédures réglementaires sont annoncées avant cette phase, dont la création de la ZAC.

Henri Specht précise également que des études géotechniques seront nécessaires pour vérifier les conditions de réalisation du franchissement envisagé au-dessus de la RN118. Il évoque aussi les dossiers réglementaires relatifs à l'eau et à l'environnement, dont les conclusions et les autorisations encadreront les aménagements à réaliser.

Les sujets soumis à la concertation

L'EPA présente quatre thématiques sur lesquelles portera la concertation :

- Imaginer les espaces du futur quartier : recueillir les attentes sur les logements, les services, les formes urbaines et l'architecture.
- Identifier les besoins du quotidien : déterminer les commerces, services et équipements utiles, en complément de l'offre déjà présente à Saclay.
- Définir le cadre de vie : échanger sur le confort du futur quartier, les enjeux climatiques et l'utilisation des ressources.
- Organiser les déplacements : réfléchir à l'articulation des différents modes de déplacement et à la place du stationnement.

Temps d'échange

Question : Un participant rappelle que des réunions de travail ont été organisées au mois de mai avec les habitants de la commune de Saclay. Il souhaite savoir si l'EPA Paris-Saclay a pris connaissance des conclusions de ces échanges et si elles pourront nourrir les réflexions sur le projet.

Réponse : L'EPA Paris-Saclay confirme avoir reçu, par l'intermédiaire de la Ville, les conclusions des réunions organisées au printemps. Il précise que ces travaux lui ont été communiqués au mois de juin et qu'ils constituent des éléments d'entrée pour la réflexion sur le projet. L'EPA insiste sur

sa volonté de travailler avec la commune et de prendre en compte les orientations issues des échanges avec les habitants, plutôt que de développer le projet de manière isolée.

Question : Un participant constate que la présentation accorde une place importante aux pistes cyclables, aux espaces verts et aux espaces publics. Il souhaite obtenir davantage de précisions sur les immeubles et les logements envisagés, notamment sur leur forme et leur organisation.

Un autre participant estime que les surfaces présentées en mètres carrés ne permettent pas de mesurer les conséquences du projet. Il demande une estimation du nombre de logements et d'habitants supplémentaires, afin de mieux comprendre l'impact du futur quartier sur la commune.

Réponse : L'EPA Paris-Saclay explique que les surfaces présentées correspondent à un premier niveau de programmation. Il indique qu'en programmation urbaine, la surface moyenne d'un logement est généralement estimée autour de 65 m², mais que le projet comprendra différentes typologies de logements, du T1 au T5.

Un travail plus précis doit être réalisé pour estimer le nombre de futurs habitants et déterminer les équipements publics nécessaires. L'EPA précise que ces éléments seront étudiés avec la commune de Saclay.

Il rappelle également la distinction entre le dossier de création de la ZAC et le dossier de réalisation de la ZAC. Ce dernier devra notamment préciser les surfaces affectées aux différentes fonctions du quartier ainsi que les équipements publics nécessaires pour répondre aux besoins générés par le projet.

Henri Specht précise que la programmation devra également être étudiée à travers ses conséquences sur les déplacements. Une étude de circulation doit notamment modéliser le trafic supplémentaire, le fonctionnement des carrefours et le dimensionnement du stationnement. Les résultats seront examinés avec les collectivités et les services compétents.

Il rappelle que l'arrivée du métro ne supprimera pas les déplacements en voiture. Les besoins quotidiens des familles, mais aussi ceux liés aux équipements sportifs, notamment lors de matchs ou de tournois, devront être pris en compte dans l'organisation des accès et du stationnement.

Question : Un participant s'interroge sur le franchissement envisagé entre le bourg de Saclay et le futur quartier, de part et d'autre de la RN118. Il souhaite savoir si cette passerelle sera réservée aux piétons et aux cyclistes ou si elle pourra également accueillir des voitures. Il questionne sa largeur et sa capacité à répondre aux besoins des futurs habitants.

Il propose également de réfléchir à une liaison routière entre les deux secteurs, afin de contribuer au désengorgement du bourg, où la circulation est déjà importante. Il souligne que les futurs logements et équipements sportifs pourraient entraîner des déplacements automobiles supplémentaires.

Réponse : L'EPA Paris-Saclay précise que le franchissement envisagé est destiné aux piétons et aux cyclistes. Sa largeur exacte reste à définir, mais l'objectif est de proposer un passage suffisamment

confortable et sécurisé. L'EPA indique qu'une largeur inférieure à cinq mètres peut être contraignante pour ce type d'aménagement.

Question : Un participant interroge l'EPA Paris-Saclay sur l'avenir de la zone située à l'est de la RN118 et souhaite savoir si des avancées concrètes peuvent être présentées.

Il fait également une remarque critique sur les aménagements routiers déjà réalisés au niveau du carrefour du Christ de Saclay.

Réponse : L'EPA Paris-Saclay confirme que le secteur évoqué fait partie du périmètre de réflexion présenté. Il indique travailler sur les questions foncières avec l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF), chargé notamment d'acquérir des terrains en amont des opérations d'aménagement.

Les discussions étant toujours en cours, l'EPA précise ne pas pouvoir apporter davantage d'informations à ce stade. Il indique que des éléments plus précis pourront être communiqués lorsque les échanges auront avancé.

Question : Une participante souhaite savoir comment le projet prendra en compte les continuités écologiques, notamment la trame verte et les corridors permettant le déplacement des espèces (comme la trame noire). Elle interroge également l'EPA sur le traitement des lisières entre les futures constructions et les espaces agricoles.

Elle demande quel sera l'impact du projet sur les terres agricoles et sur les activités des exploitants. Elle souhaite notamment savoir si les agriculteurs ont été associés aux réflexions pour s'assurer que les aménagements ne perturberont pas leurs déplacements et leurs conditions de travail.

Réponse : L'EPA Paris-Saclay indique que le projet ne prévoit pas d'empiéter sur les terres agricoles. Il précise qu'aucune interruption des cheminements agricoles n'a été identifiée à ce stade, tout en soulignant que leur fonctionnement devra être préservé.

Concernant les enjeux écologiques, l'EPA rappelle qu'une étude d'impact sera réalisée dans le cadre de la procédure de création de la ZAC. Elle comprendra notamment une étude de la faune et de la flore menée sur un cycle biologique complet, afin de recenser les espèces présentes.

Les résultats de ces études permettront de définir les mesures nécessaires pour éviter, réduire et, si besoin, compenser les impacts du projet sur l'environnement.

L'EPA précise que les enjeux écologiques seront également intégrés aux prescriptions imposées aux futurs constructeurs, notamment à travers les fiches de lot. Ces prescriptions pourront porter sur les essences végétales, la préservation des continuités naturelles ou encore les caractéristiques des clôtures. Il cite notamment la possibilité de prévoir des passages pour la petite faune afin de ne pas interrompre ses déplacements.

Question : Une participante rappelle qu'un projet de collège a été évoqué à plusieurs reprises sur le territoire. Elle souhaite savoir si cet équipement pourrait voir le jour dans le cadre du projet du Christ de Saclay, compte tenu de l'arrivée de nouveaux habitants.

Réponse : L'EPA Paris-Saclay indique qu'aucun collège n'est prévu dans le périmètre de la ZAC du Christ de Saclay. Il précise toutefois que les besoins en équipements scolaires sont examinés à une échelle territoriale plus large, en lien avec les collectivités concernées et notamment le Département, compétent en matière de collèges.

Question : Une participante demande si la programmation du futur quartier prévoit la création d'une aire d'accueil des gens du voyage, sujet qu'elle indique être régulièrement évoqué sur le territoire.

Réponse : L'EPA Paris-Saclay indique n'avoir reçu aucune demande concernant l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le périmètre du Christ de Saclay. Il précise que cet équipement n'est pas prévu dans les études de programmation en cours.

Question : Un participant relève un contraste entre les images du futur quartier présentées pendant la réunion, qui montrent très peu de voitures et une place importante accordée aux espaces végétalisés, et les aménagements déjà réalisés sur le campus de Paris-Saclay.

Il estime que les quartiers existants sont très minéraux, avec des constructions rectilignes et peu d'arbres. Il s'inquiète également des solutions retenues pour le stationnement. Il souligne que les caractéristiques géologiques du plateau peuvent rendre difficile la réalisation de parkings souterrains, conduisant à construire des parkings en ouvrage, dont l'impact paysager peut être important pour les riverains.

Il souhaite savoir comment ces difficultés seront prises en compte dans le futur quartier.

Réponse : L'EPA Paris-Saclay indique que les choix architecturaux réalisés sur les précédents quartiers du plateau de Saclay font aujourd'hui l'objet de réflexions. Il évoque notamment les travaux conduits dans le cadre de la démarche Paris-Saclay 2035, qui ont permis de mobiliser des experts sur l'évolution des formes urbaines et l'adaptation des quartiers aux enjeux climatiques.

L'EPA souligne que la conception architecturale doit notamment permettre de limiter l'exposition des façades au soleil, de réduire les effets de la chaleur et d'améliorer le confort des habitants. Il précise que l'architecture du futur quartier devra également rechercher un lien avec l'identité du bourg de Saclay.

Henri Specht rappelle que certaines orientations architecturales des quartiers du plateau ont été définies entre 2010 et 2015. Il explique que les réflexions actuelles cherchent notamment à faire évoluer les formes bâties pour répondre aux fortes chaleurs, par exemple grâce au retrait de certaines façades, à la création de terrasses et à une meilleure protection contre le soleil.

Concernant le stationnement, l'EPA indique vouloir privilégier, lorsque cela est possible, des parkings souterrains intégrés aux opérations immobilières, afin d'éviter la multiplication des parkings en silo dans le quartier.

Il précise toutefois que les solutions devront être adaptées aux différents usages. Les logements pourront notamment disposer de stationnements intégrés aux îlots, tandis que les équipements sportifs nécessiteront des places facilement accessibles à proximité.

Sur la place du végétal, l'EPA rappelle l'objectif de limiter l'imperméabilisation des sols et de favoriser l'infiltration de l'eau. Il souligne que cette approche est importante à la fois pour la gestion des eaux pluviales et pour le rafraîchissement du quartier.

Question : un participant soulève la question de la trame noire, c'est-à-dire la préservation d'espaces peu éclairés pour la faune nocturne. Il estime que la RN118 et certains aménagements du plateau sont très éclairés (notamment l'éclairage d'un terrain de sport du quartier du Moulon).

Réponse : l'EPA Paris Saclay explique que l'éclairage des espaces publics peut être conçu pour varier selon les horaires, diminuer en intensité la nuit ou fonctionner avec des détecteurs de présence. Il indique que ces possibilités techniques peuvent être prévues dès l'aménagement du quartier.

Il distingue cependant la conception de l'éclairage de sa gestion quotidienne. Pour un équipement tel qu'un terrain de sport, la décision de maintenir ou non les projecteurs allumés relève du gestionnaire de l'équipement. Il souligne que les choix de gestion sont au moins aussi importants que le matériel installé au départ. Les modalités d'éclairage du futur quartier devront donc être examinées avec la Ville, en tenant compte des prescriptions applicables et des besoins des usagers.

Question : Un participant remarque que la sortie actuelle de la RN118 n'apparaît plus sur le plan de synthèse présenté pendant la réunion. Il demande si sa suppression ou son déplacement est envisagé.

Réponse : L'EPA Paris-Saclay confirme que la sortie actuelle de la RN118 sera maintenue. Il explique que son absence sur le plan projeté résulte du niveau de détail du document graphique et ne traduit pas une volonté de la supprimer.

Question : sur le plan projeté, un participant s'interroge sur le trait bleu délimitant le périmètre de l'opération d'intérêt national (OIN). Il demande si cette limite signifie que le bourg de Saclay est inclus dans l'OIN.

Réponse : Henri Specht précise que le périmètre de l'OIN se situe à l'extérieur de la limite bleue figurant sur le plan. Le bourg de Saclay n'est donc pas inclus dans l'OIN. En revanche, le secteur du Christ de Saclay en fait partie pour sa portion située à l'ouest de la RN118.

Question : Un participant attire l'attention sur les caractéristiques géologiques du plateau de Saclay, notamment la présence d'une importante couche d'argile à meulière. Il souligne les risques de retrait et de gonflement des argiles, susceptibles de provoquer des fissures et des dommages aux fondations des bâtiments.

Il s'interroge sur les conséquences des plantations d'arbres sur ces sols. Selon lui, les arbres transplantés peuvent développer un système racinaire superficiel qui contribue à assécher les argiles. À l'inverse, les arbres issus de semis peuvent développer des racines plus profondes, qui limiteraient ce phénomène et favoriseraient leur résistance au vent. Il souhaite savoir si l'EPA prend en compte ces différences dans la conception des espaces végétalisés.

Réponse : L'EPA Paris-Saclay confirme que la nature des sols et le développement des systèmes racinaires constituent des éléments importants dans la conception paysagère.

Il souligne l'intérêt des systèmes racinaires profonds et rappelle que les conditions de plantation dépendent également de la manière dont les sols sont préparés et dont les entreprises interviennent pendant les travaux.

Il précise qu'une attention particulière sera portée à la préservation et à la qualité des sols. Différentes solutions de plantation pourront être retenues selon les situations, avec notamment des arbres d'alignement dans certains espaces et de très jeunes arbres dans d'autres.

Question : Un participant rappelle que le changement climatique ne se traduit pas uniquement par des épisodes de chaleur, mais également par des orages parfois très intenses. Il souligne que le bourg de Saclay a déjà connu des difficultés liées à de fortes précipitations et souhaite savoir comment le futur quartier sera conçu pour gérer ces volumes d'eau importants.

Réponse : L'EPA Paris-Saclay reconnaît l'importance de prendre en compte les épisodes de pluies intenses et les pics de précipitations liés aux orages. Il explique que la gestion des eaux pluviales devra être intégrée à la conception des espaces publics. Il évoque notamment des dispositifs de gestion à ciel ouvert, tels que des noues et des espaces en creux, permettant de recueillir temporairement les eaux de pluie et de faciliter leur infiltration.

Il précise que la gestion de l'eau fera l'objet d'études et de calculs détaillés dans le cadre du dossier réglementaire dit « loi sur l'eau ». Ces éléments devront être soumis aux services de l'État, qui examineront notamment les conditions de gestion des eaux pluviales.

Question : Un participant demande quels retours d'expérience l'EPA Paris-Saclay tire des quartiers déjà aménagés, notamment du Moulon et de l'École polytechnique. Il souhaite surtout que soient examinées les difficultés rencontrées et les solutions qui n'ont pas donné les résultats attendus, afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs au Christ de Saclay.

Réponse : l'EPA Paris Saclay explique que les retours d'expérience font partie du travail permanent de l'EPA et, plus largement, des aménageurs publics. Ils portent à la fois sur les opérations réalisées sur le plateau de Saclay et sur d'autres grands projets urbains. Il insiste sur l'intérêt d'analyser les usages réels et les problèmes constatés après la mise en service des aménagements.

L'EPA cite l'exemple d'un réseau de froid conçu comme une innovation importante, mais auquel certains grands bâtiments n'ont pas pu se raccorder comme cela avait été imaginé. Selon Henri Specht, ces difficultés techniques et d'usage permettent de modifier les choix des opérations suivantes. Il évoque également son expérience d'opérations à Marne-la-Vallée, où les échanges avec les élus et le recul de plusieurs années permettent d'apprécier la façon dont les quartiers fonctionnent réellement.

Henri Specht précise que les établissements publics d'aménagement échangent régulièrement entre eux sur les expériences menées à Nantes, Toulouse, Lyon, Lille et dans d'autres territoires. L'EPA bénéficie aussi d'échanges avec les services de l'État, notamment sur les questions réglementaires et les innovations. Il souligne l'importance d'aller regarder ce qui fonctionne ou

non ailleurs, sans considérer que chaque nouveau projet doit repartir de zéro. Il revient sur ces arguments en fin de temps d'échange.

Question : Une participante s'inquiète des conséquences cumulées des projets d'urbanisation sur les communes voisines de Saclay. Elle évoque notamment les logements supplémentaires envisagés dans d'autres secteurs du plateau.

Elle estime que les conséquences de ces opérations doivent être examinées ensemble, tant sur les risques liés à l'eau que sur les déplacements automobiles. La participante fait notamment état de ses inquiétudes pour les secteurs situés en contrebas du plateau, où elle estime que les risques d'inondation se sont aggravés au cours des dernières décennies.

Réponse : L'EPA Paris-Saclay rappelle que les effets du projet sur les déplacements seront étudiés à travers une étude de circulation, dont les résultats seront intégrés à l'étude d'impact.

Il précise que les documents présentés ultérieurement devront détailler les hypothèses de programmation retenues, notamment le nombre et la nature des logements, ainsi que leurs conséquences sur les flux automobiles et le fonctionnement des carrefours.

Question : Un participant renouvelle sa demande concernant le nombre de logements et d'habitants attendus. Il regrette de ne pas disposer, à ce stade, d'une estimation chiffrée, même sous forme de fourchette.

Réponse : L'EPA Paris-Saclay indique que les hypothèses de programmation seront précisées dans la suite des études.

Henri Specht précise que les études devront présenter les hypothèses retenues dans des tableaux détaillant le nombre et la nature des logements ainsi que leurs conséquences sur les déplacements et les carrefours. Il indique que ces éléments pourront être examinés par le public lors des prochaines étapes de la procédure, notamment à l'occasion de l'enquête publique.

Question : Un participant s'inquiète de l'augmentation de la circulation automobile liée à l'arrivée de la gare de la ligne 18. Il demande comment seront organisés les accès et les déplacements autour de la gare, dans un secteur où les conditions de circulation sont déjà difficiles.

Réponse : L'EPA Paris-Saclay rappelle qu'une étude de circulation est en cours. Celle-ci doit notamment prendre en compte les déplacements vers la gare et depuis celle-ci, ainsi que les flux automobiles générés par le futur quartier.

Henri Specht précise que l'étude de circulation prendra en compte les déplacements de rabattement vers la gare et les départs depuis celle-ci. Il rappelle que, si la ZAC entraîne des nuisances supplémentaires, l'aménageur devra étudier les réponses à y apporter dans le cadre des procédures réglementaires et en lien avec les collectivités concernées.

Question : Un habitant critique la circulation de transit qui traverse déjà le bourg de Saclay pour éviter les embouteillages du carrefour du Christ. Il interroge la manière dont ces difficultés pourront être prises en compte.

Réponse : Henri Specht rappelle que les problèmes de circulation doivent être abordés à une échelle plus large que celle du seul futur quartier. Il renvoie aux études de trafic, aux mesures qui pourront en découler et aux échanges nécessaires avec la Direction des routes d'Île-de-France et le Conseil départemental de l'Essonne.

Question : Une participante souhaite obtenir davantage d'informations sur les solutions énergétiques envisagées pour le futur quartier. Elle demande notamment si un raccordement au réseau de géothermie existant dans le quartier du Moulon est prévu.

Réponse : L'EPA Paris-Saclay explique que la question porte plus largement sur le raccordement à un réseau de chaleur. Il précise que la réalisation de raccordements sur de longues distances peut entraîner des pertes de chaleur et rendre certaines solutions moins intéressantes.

L'EPA indique qu'une réflexion sera menée sur la création ou l'utilisation d'un réseau énergétique permettant de limiter les émissions de carbone liées aux besoins des futurs bâtiments.

Il rappelle que les réseaux énergétiques développés sur le plateau de Saclay, notamment dans les quartiers du Moulon et de l'École polytechnique, constituent des références. Il souligne que les solutions expérimentées sur le plateau ont notamment inspiré certains dispositifs mis en place dans le Village olympique, pour le chauffage et le rafraîchissement des bâtiments.

Question : Une participante s'inquiète des nuisances sonores liées à la proximité de la RN118 et demande quelles mesures sont envisagées pour protéger les futurs habitants et limiter le bruit routier.

Réponse : Henri Specht indique que la question du bruit est notamment liée à la vitesse de circulation sur la RN118. Il fait état d'échanges entre les élus du territoire et les services de l'État sur ce sujet et précise que le futur quartier devra pouvoir tenir compte des évolutions éventuelles des conditions de circulation. Aucune mesure précise de protection acoustique n'est détaillée à ce stade.

Question : La même participante interroge l'avancement et la mise à disposition des études d'impact concernant le secteur. Elle souhaite également savoir si, après la réalisation des aménagements, le public pourra disposer d'informations permettant d'apprécier leurs impacts réels.

Question : Une participante évoque les effets possibles d'une politique de stationnement payant sur les déplacements et les reports de stationnement vers d'autres secteurs.

Réponse : Henri Specht indique qu'il n'est pas en mesure de répondre sur la politique de tarification du stationnement, qui ne relève pas directement de son intervention sur le projet d'aménagement.

Comment s'informer et participer à la concertation

Les modalités de participation sont rappelées en fin de rencontre. Le dossier de concertation est consultable en ligne. Le public peut déposer une contribution sur un registre numérique ou sur un registre papier mis à disposition en mairie.

Plusieurs rendez-vous sont annoncés, notamment des points d'information, une balade participative le 7 novembre sur inscription et un atelier participatif le 10 novembre.

La localisation des points d'information est interrogée lors des échanges qui suivent. Une personne dans le public estime que les rencontres proposées se déroulent trop loin du centre-bourg. Elle demande qu'au moins une rencontre soit organisée dans le centre de Saclay. L'EPA Paris-Saclay précise que les difficultés d'organisation sont liées à des contraintes logistiques et non à un manque de volonté. Il indique qu'une solution sera recherchée avec la mairie afin de proposer l'organisation la plus adaptée.

Question : Un participant demande comment seront traitées les eaux usées produites par les futurs logements et équipements du quartier. Il souhaite connaître leur destination ainsi que les réseaux qui permettront de les évacuer.

Réponse : L'EPA Paris-Saclay indique que les besoins en assainissement font partie des études techniques conduites en amont du projet.

Il précise que ces réflexions sont menées avec la communauté d'agglomération et les syndicats concernés, en fonction de leurs compétences respectives. L'objectif est de disposer d'un système d'assainissement adapté au futur quartier et compatible avec les réseaux existants.

Conclusion

L'animatrice rappelle de nouveau les modalités de participation et les prochaines rencontres de la concertation. Elle invite le public à consulter la plateforme de concertation en ligne, notamment pour s'inscrire à l'atelier participatif et à la balade.

L'EPA Paris Saclay conclut la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence.